



183 EUROS POUR TOUS, TOUT DE SUITE
DANS LE SECTEUR SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL À BUT NON LUCRATIF

NOTE NÉGOCIATEURS CGT CPPNI BASS

sur la séance de négociation
du 22 décembre 2021



Point mis à l'ordre du jour lors de la dernière CPPNI du 15 décembre, suite à un vote CGT, SUD et FO.

Déclaration liminaire du syndicat employeur AXESS :

Les démarches de lobbying d'AXESS auprès du ministère ont permis depuis le début du Ségur d'obtenir des avancées par petits pas pour les salariés de notre secteur. Le comité directeur d'AXESS souhaite continuer en ce sens en tentant d'obtenir les garanties auprès du Ministère sur l'agrément d'éventuels accords qui pourraient être négociés sur notre secteur. AXESS regrette le droit d'opposition majoritaire de la CGT, SUD et FO sur la transposition du volet 1 de Laforcade qui aurait permis d'élargir les 183 euros à 100 000 salariés de plus dans la Branche.

Pour la CGT, il n'y a pas de « *pensée magique* » qui ferait que, par un travail de lobbying des organisations patronales, le ministère aurait décidé d'attribuer les 183 euros aux salariés du secteur non-lucratif. La CGT a porté depuis le début des négociations sur le Ségur que le secteur non-lucratif devait bénéficier des revalorisations salariales au même titre que le secteur public. Pour la CGT, c'est bien par le rapport de force dans la rue des salariés en lutte depuis des années qui a contraint le gouvernement, en pleine crise Covid, à reconnaître que les conditions de rémunération ne sont pas à la hauteur.

Ce sont ces luttes qui ont permis les augmentations de revalorisations salariales des 183 euros nets. La crise du Covid est venue mettre en lumière ce que plusieurs organisations syndicales dénoncent depuis des années.

La CGT souligne le manque de courage politique d'AXESS de ne pas aller au rapport de force avec le gouvernement en ne négociant pas aujourd'hui avec les organisations syndicales un accord des 183 euros pour tous tout de suite. Cette position est totalement décorrélée de la réalité de terrain dans laquelle se trouvent les salariés exclus du Ségur et les établissements dont les associations gestionnaires sont les adhérents des différents syndicats employeurs qui composent AXESS.

AXESS précise que la position prise est celle de son comité de gouvernance qui s'appuie sur son réseau local. Le préalable à la négociation est d'avoir les garanties que ce qui va être négocié sera agréé par le ministère.

La CGT souligne que cette position contrevient au principe même d'une négociation loyale et sérieuse au sein de la branche. La branche est aujourd'hui sous tutelle du gouvernement !

Pour AXESS, ce n'est pas une vraie négociation, car les organisations patronales du secteur non-lucratif n'ont pas été réellement associées aux négociations dans le

cadre du Ségur.

La CFDT continue à dire que « *si on les avait écoutés, on n'en serait pas là aujourd'hui* ».

La CGT rappelle une divergence politique avec la CFDT : c'est la signature originelle du Ségur, dans la précipitation, au mois de juillet entre autres par la CFDT, qui nous amène aujourd'hui à ces situations d'exclusion. Nous voyons aujourd'hui les conséquences au sein même des établissements concernés par l'attribution du Ségur puisque les enveloppes allouées ne sont pas complètes, aussi bien dans le privé que dans le public. Cela met à la fois les établissements et les salariés en grande difficulté.

Face à la fin de non-recevoir de la délégation patronale, la CGT demande que ce point soit réinscrit au prochain ordre du jour de la CPPNI de janvier.

Unicancer quitte AXESS :

La CGT demande à avoir des informations sur le fait qu'UNICANCER ait annoncé hier que leur organisation quittait la confédération patronale AXESS. Ce point a une incidence sur le fonctionnement de la CPPNI puisque Unicancer est à la présidence. La CGT questionne les autres organisations sur le fait que le communiqué indique qu'AXESS n'aura plus mandat pour négocier au nom des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) sur le périmètre. Propos d'autant plus surprenant que nous sommes sur un périmètre étendu qui couvre l'ensemble du secteur y compris pour les établissements non affiliés à AXESS.

Les autres organisations syndicales et AXESS confirment que pour eux aussi, les CLCC sont bien dans les champs d'application des accords tels que définis dans l'avenant 3 du 15 juin 2016 et comme le reprecise la dernière mesure d'audience parue dimanche dernier au Journal Officiel :

- ▶ la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) : 36,83 % soit **-1,67 %**,
- ▶ la Confédération Générale du Travail (CGT) : 36,16 % soit **+0,98 %**,
- ▶ la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO) : 15,17 % soit **+0,38 %**,
- ▶ l'Union Syndicale Solidaires (SOLIDAIRES) : 11,84 % soit **+0,21 %**

Les négociateurs CGT de la Bass en profitent pour féliciter les syndicats CGT qui permettent, par leur travail au quotidien dans les établissements, d'obtenir une telle progression (+0,98 %) sur ce secteur d'activité qui couvre 800 000 salariés.

Nous vous souhaitons également de bonnes fêtes de fin d'année.